

**CHOIX SOLIDAIRE
ECOFI CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT
FAIM ET DEVELOPPEMENT - EQUILIBRE**

Paris, le 03 avril 2024

Objet : Possibilité d'investir en obligations durables et sociales et alignement sur les ODD3, 5 et 8 des Nations Unies

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous manifestez et sommes heureux de vous compter parmi les investisseurs de la SICAV CHOIX SOLIDAIRE (ci-après la « SICAV ») et des fonds ECOFI CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT et FAIM ET DEVELOPPEMENT - EQUILIBRE (ci-après les « Fonds nourriciers »).

Quels changements vont intervenir dans vos OPC ?

Par la présente, nous vous informons qu'ECOFI INVESTISSEMENTS, société de gestion par délégation de la SICAV, a décidé d'élargir l'univers d'investissement de la SICAV aux obligations sociales et durables émises par des émetteurs publics ou privés. Ce type d'obligations représentera 10% minimum de l'actif net de la SICAV.

Une obligation sociale est une obligation qui finance exclusivement des projets créant un impact social positif sur une (ou des) population(s) cible(s). Une obligation durable est une obligation dont le produit net de l'émission est exclusivement utilisé par des opérations de financement ou de refinancement de projets à la fois environnementaux et sociaux.

Pour être éligibles, ces obligations durables et sociales doivent respecter les critères définis respectivement par les Social Bond Principles et/ou les Sustainability Linked Bond Principles de l'International Capital Market Association à savoir :

- la description et la gestion de l'utilisation des fonds : les objets de financements doivent être clairement identifiés et décrits dans la documentation réglementaire relative à l'émission du titre et apporter un bénéfice social facilement identifiable ;
- le processus d'évaluation et de sélection des projets : un émetteur d'obligations sociales doit préciser (i) les processus, (ii) les critères de sélection, (iii) les objectifs sociaux cibles ayant conduit à sélectionner les projets financés et (iv) les populations ciblées le cas échéant ;
- la gestion des fonds levés : les fonds levés doivent être gérés selon un principe de cantonnement (comptes ou portefeuilles dédiés) ou faire l'objet d'un dispositif permettant de retracer les opérations de financements. Le niveau de financement atteint doit pouvoir faire l'objet d'un suivi régulier ;
- le reporting : les émetteurs doivent publier régulièrement (au moins sur une base annuelle) des informations relatives à l'utilisation effective des fonds ainsi qu'à l'impact des projets éligibles financés.

Par ailleurs, à travers son approche ESG et l'investissement en obligations sociales et durables, la SICAV aura pour objectif de contribuer aux ODD 3 (bonne santé & bien-être), ODD 5 (égalité des sexes) et ODD 8 (travail décent et croissance économique) des Nations Unies en ayant un pourcentage d'actifs d'alignés sur ces 3 ODD supérieur à celui de son univers d'investissement.

ECOFI CHOIX RESPONSABLE ENGAGEMENT et le compartiment EQUILIBRE du fonds FAIM ET DEVELOPPEMENT sont nourriciers de la SICAV. Compte-tenu de la structure maître-nourricier, les changements apportés à la SICAV impactent également la stratégie d'investissement et l'objectif de gestion des Fonds nourriciers.

Cette modification entrera en vigueur le 17 avril 2024.

Elle est sans impact sur le profil rendement/risque et la stratégie d'investissement des OPC.

Si vous avez des questions ou si vous n'avez pas d'avis concernant cette modification, n'hésitez pas à contacter votre conseiller habituel.

Si vous en acceptez les termes, cette opération n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons l'importance et la nécessité de prendre connaissance du document d'informations clés et du prospectus de votre SICAV. Nous vous invitons, en outre, à prendre régulièrement contact avec votre conseiller afin de vous permettre d'apprécier l'opportunité de vos placements.

Le document d'informations clés et le prospectus de votre SICAV sont tenus à votre disposition au siège social d'ECOFI INVESTISSEMENTS ou sur son site internet. Ces documents vous seront adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande auprès du Service Clients de la Société de Gestion dont les coordonnées figurent ci-après :

ECOFI INVESTISSEMENTS - Service Clients
12 boulevard Pesaro - CS10002 - 92024 NANTERRE CEDEX
Tél : 01 44 88 39 24 - Fax : 01 44 88 39 39
Email : contact@ecofi.fr

Nous restons à votre disposition pour toute précision et nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Alain CANDERLE
Directeur Général